



HANDIPRO 31

- Le Label CAP EMPLOI -

Créée en 1995, l'association HandiPro 31 a pour mission de favoriser l'emploi en milieu ordinaire de travail des bénéficiaires de l'obligation d'emploi et de conseiller les employeurs dans leur processus de recrutement et de suivi des salariés en situation de handicap.

Notre structure, investie d'une mission de service public, intervient sur le département de la Haute Garonne pour répondre aux besoins du public et des employeurs publics et privés en développant des partenariats spécifiques. **Nous avons donc acquis une réelle expertise en matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap.**

HandiPro 31 fait partie du réseau national des 107 structures labellisées CAP EMPLOI, depuis 2000.

Label CAP EMPLOI :

Le label CAP EMPLOI porté par des associations gestionnaires, s'appuie sur une offre de service nationale afin de :

- ❖ offrir sur l'ensemble du territoire national une égalité de traitement pour les personnes et les employeurs (Offres de service aux personnes et aux employeurs).
- ❖ permettre une plus grande lisibilité de l'action des associations gestionnaires des Cap Emploi, [convention AGEFIPH – FIPHFP – POLE EMPLOI]

Ce label, périodiquement audité par un cabinet extérieur, est assorti d'engagements qualité et d'objectifs d'accueil, d'entrée en formation et de placements.

CAP EMPLOI 31 - Toulouse et POLE EMPLOI :

Décembre 2001, CAP EMPLOI 31 - Toulouse est officiellement devenu cotraitant de POLE EMPLOI.

La co-traitance instaure une **relation** partenariale qui favorise la mise en synergie de nos offres de services, au bénéfice des personnes en situation de handicap et des employeurs privés et publics.

CAP EMPLOI 31 – Toulouse

- MISSION ET ORGANISATION –

La mission principale de CAP EMPLOI 31 - Toulouse :

Cap emploi 31-Toulouse propose une offre spécifique et adaptée aux entreprises et aux travailleurs handicapés.

- ❖ Une offre pour les entreprises :
 - Les conseils de professionnels,
 - Un appui technique lors des recrutements,
 - Un suivi des embauches réalisées,
 - Un appui aux démarches administratives,
 - La sensibilisation des managers et des collaborateurs salariés de l'entreprise,
 - L'élaboration de programmes de formations adaptés à vos besoins en recrutement.

- ❖ Une offre pour les travailleurs handicapés :
 - Evaluation et diagnostic de la situation de la personne,
 - Définition et/ou validation de son projet professionnel,
 - Accès à la formation,
 - Appui pour accéder à l'emploi,

- Mobilisation des aides à la compensation,
- Suivi du salarié en emploi.

Notre organisation : la spécialisation des conseillers

- ❖ Equipe RECONVERSION FORMATION :
 - Construire et valider un parcours professionnel personnalisé
 - Elaborer un projet de formation (validation / mise en œuvre / financement)
- ❖ Equipe EMPLOI / ENTREPRISES :
 - Mettre en place une recherche active d'emploi
 - Conseiller les employeurs et concrétiser les recrutements / faciliter le placement

Cap emploi 31 Toulouse en 2016 : quelques chiffres.

- 1500 employeurs informés et/ou accompagnés dans leur démarche de recrutement
- 1280 offres d'emploi recueillies
- 1570 placements en emploi réalisé
- 620 parcours d'accès à la formation
- 3700 travailleurs handicapés suivis.

Cap emploi étant un label, nous sommes périodiquement audités par un cabinet extérieur, nous avons des engagements qualité envers les entreprises et les travailleurs handicapés, des objectifs d'accueil, d'entrée en formation et de placements.

Notre réponse

- Compétence et Handicap -

Pour faire face aux difficultés de recrutement de personnes en situation de handicap, rencontrées par les employeurs privés et publics, Cap Emploi 31-Toulouse déploie une méthodologie éprouvée et efficace, basée sur la recherche de compétences et de potentiels, en lien étroit avec les besoins exprimés :

- ❖ Analyse des postes de travail
- ❖ Evaluation des compétences et des aptitudes nécessaires à la tenue d'un poste
- ❖ Sélection des candidatures

- ❖ Diagnostic et mise en œuvre des solutions de compensation, si nécessaire

Une expertise en matière d'insertion professionnelle

Depuis 1995, nous avons développé une véritable expertise pour la valorisation des compétences, dans le respect de la situation de handicap des personnes handicapées accompagnées.

La formation, comme outil de promotion et d'évolution

Pour faciliter le retour à l'emploi, CAP EMPLOI 31-Toulouse participe à la montée en compétences des personnes en situation de handicap, par la mise en place de nombreux parcours qualifiants.

La mobilisation des aides techniques, humaines et financières

En partenariat avec des structures expertes sur chaque type de handicap :

- ❖ Elaboration des solutions pour compenser la situation de handicap sur un poste de travail
- ❖ Aménagement du poste de travail (parfois nécessaire) – aides techniques
- ❖ Mobilisation des aides financières et humaines



Un cadre légal

- L'obligation d'emploi -

Les textes de loi

- ❖ La loi du 10 juillet 1987 a mis en place une obligation d'emploi des travailleurs handicapés et assimilés pour tous les établissements de 20 salariés et plus dans la proportion de 6% de l'effectif.
- ❖ La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a donné une définition du handicap.

Définition du handicap (code de l'action sociale et des familles, art. L.114 nouveau).

Constitue un handicap « **toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, mentales, sensorielles, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.** »

Comment l'employeur peut-il s'acquitter de son obligation d'emploi ?

- En embauchant des personnes bénéficiaires de la loi, voire en accueillant des stagiaires,
- En faisant appel aux établissements : Entreprises Adaptées et ESAT, pour soustraire des activités
- En concluant des accords de branche, d'entreprise ou d'établissement
- En versant une contribution volontaire calculée en fonction de l'effectif de l'entreprise

Une action concertée

- Le partenariat -

